



Chronologie

Le génocide arménien

De 1915 à 1917, au cours de la Première Guerre mondiale, le gouvernement jeune-turc de l'Empire ottoman fait déporter et tuer une grande partie de la population arménienne.

La Turquie, qui ne nie pas les tueries, en conteste l'ampleur et rejette à ce jour la qualification de «génocide».

1914-début 1915: La population arménienne de l'Empire Ottoman est évaluée par le patriarcat à **2 100 000 personnes.**

Janvier 1915: Défaite d'Enver Pacha devant les troupes russes. Les autorités ottomanes décrètent la démobilisation et le désarmement des Arméniens regroupés en bataillons employés à des travaux de voirie et à des tâches diverses.

20 avril 1915: La population de Van, en majeure partie arménienne, se barricade à la nouvelle des premiers massacres, notamment à Zeitoun. Les autorités turques utiliseront cet épisode de la résistance des Arméniens pour justifier les mesures de déportation prises par la suite.

24 avril 1915: Arrestation de 300 intellectuels et notables arméniens à Constantinople. Cette date est prise comme point de départ des déportations et marque pour la communauté arménienne l'anniversaire du génocide.

Du 27 avril au 19 août 1915: Vagues de massacres et de déportations dans tout le pays.

15 septembre 1915: Le télégramme de Talaat, ministre de l'Intérieur à la préfecture d'Alep, confirme l'ordre de déportation et d'extermination. Le nombre d'Arméniens «expulsés» de Diarbekir atteint le nombre de 120 000.

7 mars 1916: Télégramme de Talaat à la préfecture d'Alep: **ordre d'extermination des enfants dans les stations militaires.**

19 août 1916: Décret abolissant la Constitution nationale arménienne de 1863.

30 octobre 1918: Fin de la guerre entre les Alliés et la Turquie. **Estimation globale des massacres à près de 1 500 000 morts.**

17 octobre 1919: La Turquie, à la conférence de la paix à Paris, admet explicitement les massacres dans les provinces de l'Est lors de la guerre et la responsabilité des dirigeants turcs.

Janvier 1920: A la suite du **procès des Unionistes** (membres du Comité Union et Progrès, au pouvoir depuis 1909), Talaat Pacha, Enver Pacha et Djemal Pacha sont condamnés à mort.

24 juillet 1923: Au traité de Lausanne, qui remplace le traité de Sèvres, la Turquie est représentée par le gouvernement nationaliste. Ni l'Arménie ni les Arméniens n'y sont mentionnés.



Les enfants, premières victimes du génocide